

CAMPS ART & NATURE

Pâques 2022

Nous proposons aux enfants 2 semaines mêlant observations et créativité pour partir à la découverte de la nature et s'en inspirer pour des activités artistiques et créatives.

Plusieurs **sorties immersives** en forêt, au bord du lac et à la mini-ferme pédagogique sont prévues. Elles seront accompagnées de nombreuses activités créatives, artistiques, imaginaires et ludiques à l'intérieur. Un pique-nique aura lieu dans la semaine pour une journée entière en pleine air.

Un temps calme a lieu après le repas de midi, avec au programme petite histoire, atelier massage, méditation. Vos enfants peuvent apporter des livres ou matériel (doudou, coussin, petite couverture) pour ce temps de 45 min. Ce temps est nécessaire pour que l'équipe puisse prendre une pause en tournus et préparer la deuxième partie de la journée.

Semaine 1 : du mardi 19 au vendredi 22 avril : Mythologie grecque **Animée par Mélanie et Valentina ainsi qu'une équipe de stagiaire.**

Durant cette semaine, une conteuse t'emportera en voyage vers la mythologie grecque. L'aventure des grands héros, les mystères des dieux et des déesses. Les animaux fantastiques et les grands exploits de demi-dieux. Embarque-toi dans le vaisseau d'Ulysse pour retrouver sa belle Pénélope et découvre comment a commencé la Guerre de Troie! Milles découvertes t'attendent et n'oublie pas les dieux ne sont pas loin! En parallèle, nous allons nous inspirer d'un art ancestral japonais pour s'initier à la création d'empreintes végétales sur tissu par la technique tataki-zomé.

Semaine 2 : du lundi 25 au vendredi 29 avril : .Art plastique, musique, sculpture, danse. **Animée par Angeline et Petra ainsi qu'une équipe de stagiaire**

Tout au long de cette semaine tu vas explorer comment les artistes se sont inspirés de la nature pour créer.

Art plastique, musique, sculpture, danse.

Andy Goldsworthy, Claude Monet, Giuseppe Penone, Vivaldi. Autant de langages et d'artistes qui nous inspireront.

Lors de nos sorties quotidiennes (au jardin botanique, à l'île aux oiseaux, en forêt, au bord du lac...) nous explorerons différentes techniques pour créer à partir de ce que nous racontent les éléments naturels rencontrés.

Exemple d'activités (selon les intérêts et envies des enfants) :

Sorties, jeux et explorations dans la forêt, au canapé forestier, aux abords du lac et à la mini-ferme de Bassenge (transports en commun et balades à pieds)

Contes mythologiques

Découvertes et connaissances sur la nature, les animaux

Dessin, peinture, argile, constructions en papier, land art

Danse et mouvement

Jeux coopératifs

CAMPS ART & NATURE

Pâques 2022

Matériel

Nos sorties auront lieu en tout temps (sauf très grosses intempéries), il est important que les enfants soient équipés en conséquence (chaussures, pantalon et veste imperméables et chaudes).

Matériel complémentaire à prendre toute la semaine :

- 1 tenue de rechange, confortable et non dommage
- 1 tablier ou vieille chemise pour la peinture
- 1 Gourde
- 1 goûter pour le matin
- 1 paire de pantoufles
- 1 brosse à dent
- Pour l'activité d'empreintes végétales (semaine 1), merci d'apporter un morceau de tissus blanc (à fibre végétales, type coton).

Lieu et horaires

Les camps se dérouleront dans le bâtiment du Polychinelle au rez de chaussée ([Bâtiment GA](#)).

Des places de parc sont à disposition devant le bâtiment.



Pour entrer dans la bâtiment, utiliser la **sonnette l'écoline sur la porte d'entrée**. N'oubliez pas également vous désinfecter les mains en entrant

Les horaires sont les suivants :

Matin : arrivée entre 8h30 et 9h00

Après-midi : départ entre 16h00 et 17h30

Prix

Semaine 1 (4 jours): **280 CHF**

Semaine 2 (5 jours) : **350 CHF**

La facture sera envoyée après confirmation de l'inscription

Contacts

Semaine 1 : Coordinatrice **Mélanie Hayashi** : 078 682 84 24

Semaine 2 : Coordinatrice **Angeline Coduri** : 079 305 31 27

Spécial Covid-19/ Hygiène en général

Les enfants se lavent les mains au savon dès leur entrée dans les locaux et régulièrement dans la journée.

Nous ne pouvons accueillir un enfant présentant des symptômes liés au coronavirus (voir ofsp.ch).

Un parent doit pouvoir venir chercher son enfant en tout temps en cas de symptômes apparaissant dans la journée.

**Semaine d'activités pour enfants
Conditions générales**

1. Champs d'application

Les présentes conditions générales règlent la conclusion et l'étendue du contrat portant sur la semaine d'activités pour enfants. En remettant l'inscription, les parents ou les personnes autorisées acceptent l'application des présentes conditions générales.

2. Inscription / programme

- L'inscription est validée dans la limite des places disponibles.
- L'inscription est effective et définitive dès la réception par le Bureau de l'égalité du formulaire d'inscription dûment complété par les parents ou par les personnes autorisées. A partir de ce moment, les parents ou les personnes autorisées s'engagent à procéder au paiement en question 10 jours avant le début du camp. En cas de non-paiement dans le délai indiqué, l'EPFL se réserve le droit de procéder à l'annulation de l'inscription.
- Le Bureau de l'égalité se réserve le droit de :
 - modifier le contenu et les horaires des activités, et ce en tout temps ;
 - renoncer à une partie ou à l'ensemble des activités contre remboursement proportionné des frais d'inscription.

3. Désistement / Remboursement

- Tout désistement doit être annoncé par écrit au Bureau de l'égalité.
- Les désistements peuvent être pris en compte sans frais jusqu'à 10 jours ouvrables avant le premier jour de la semaine d'activités de vacances. Les montants déjà versés sont alors entièrement remboursés. Passé ce délai, la totalité des frais de participation sont dus.
- Une annulation pour raison médicale ayant lieu avant le début de la période d'activités est possible à tout moment, sur présentation d'un certificat médical concernant l'enfant inscrit et couvrant la période des activités. Les frais de participation sont alors remboursés, mais une retenue de 40 CHF est prélevée pour couvrir les frais administratifs. Au surplus, si l'annulation survient au cours de la période d'activités, une retenue de 40 CHF sera prélevée et le remboursement sera effectué au prorata des jours d'activités déjà suivis.

4. Sécurité / Mesures

- Les enfants ont l'obligation de suivre les consignes données par les monitrices et moniteurs, ainsi que les règles de sécurité et de prudence habituelles.
- Le Bureau de l'égalité se réserve le droit d'exclure avec effet immédiat des enfants en raison d'un comportement inapproprié. Dans ce cas, les frais de participation ne sont pas remboursés. Les parents ou les personnes autorisées s'engagent à venir chercher leur enfant immédiatement dès l'appel du Bureau de l'égalité ou de la monitrice ou du moniteur concerné.

5. Dommage / Assurances / Responsabilité civile

- Les parents ou personnes autorisées répondent des dommages occasionnés par l'enfant lors de la semaine d'activités.
- Chaque parent ou personne autorisée est tenu de souscrire pour l'enfant les assurances contre les risques de dommages et d'accident. Par leur inscription, les parents confirment que leur enfant est assuré en conséquence.
- Le Bureau de l'égalité décline toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou de perte d'objets pendant la semaine d'activités qu'il organise.

6. Modifications

Les modifications et compléments apportés aux présentes conditions générales requièrent la forme écrite.

7. Droit applicable et for

Le droit suisse est exclusivement applicable à la relation contractuelle. Le **for juridique** est à Lausanne.